



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE



LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE MATÉRIEL DU GSCF

Lorsqu'une catastrophe survient, le maire demeure responsable, au sein de sa commune, de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées.

Pour aider les populations, le maire peut mettre en place des réserves communales de sécurité civile.

Par ailleurs, certaines communes exposées à des risques identifiés ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), conformément à l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure.

Pour soutenir les communes et leur permettre de disposer de moyens pour répondre à la crise et effacer les stigmates de la catastrophe, le GSCF a mis en place une réserve de matériel.

Cette réserve, actualisée en 2024 après les inondations dans le Pas-de-Calais, est accessible aux communes, associations et autres structures qui en font la demande en cas de catastrophe.

Toute municipalité, qu'elle soit déjà partenaire ou non du GSCF, peut solliciter l'assistance de notre réserve de matériel.

Toutefois, afin de faciliter et d'accélérer les démarches, nous encourageons celles intéressées à formaliser un partenariat en signant une convention avec notre organisation.

Grâce à cette convention, les communes bénéficient d'avantages significatifs, comme un accès en temps réel aux informations sur le stock de la réserve.

Si vous êtes partenaires et souhaitez disposer d'une convention, rendez-vous sur le site internet de notre réserve :

www.reserve-operationnelle-gscf.org

Vous pouvez contacter le GSCF à l'adresse suivante :

mairie@pompiers-gscf.org

Comprendre la Réserve de Matériel du GSCF

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a établi une réserve de matériel destinée à soutenir les communes affectées par des catastrophes naturelles ou technologiques. Cette initiative vise à fournir des ressources matérielles immédiates pour faciliter les interventions d'urgence, soutenir les bénévoles sur le terrain et accélérer le retour à la normale pour les populations touchées.

AVANTAGES DE CETTE RÉSERVE

- **Matériel neuf** : Tout le matériel mis à disposition est neuf, garantissant une performance optimale et une fiabilité accrue lors des opérations de secours.
- **Gratuité du matériel** : Les communes peuvent accéder à ce matériel sans aucun coût financier, ce qui réduit considérablement le fardeau économique en période de crise.
- **Inventaire en temps réel accessible** : Un système de gestion de stock actualisé permet aux communes de consulter à tout moment la disponibilité du matériel, facilitant ainsi la planification et la réactivité en cas d'urgence.
- **Effacement des stigmates de la catastrophe** : En fournissant les ressources nécessaires, la réserve aide les communes à éliminer rapidement les traces laissées par la catastrophe, contribuant au rétablissement rapide des infrastructures et des services essentiels.
- **Soutien aux bénévoles** : Les intervenants sur le terrain disposant du matériel adéquat et des équipements de protection individuelle (EPI) pour mener à bien leurs missions en toute sécurité et efficacité.
- **Adaptation aux besoins spécifiques** : Les communes sélectionnent leurs besoins en fonction du type et de l'ampleur de la catastrophe, permettant une réponse personnalisée et efficace.
- **Convention de partenariat** : Chaque commune ayant signé une convention avec le GSCF peut définir ses besoins spécifiques en matériel, assurant ainsi une coordination optimale entre les autorités locales et le GSCF.

COMMENT FONCTIONNE LA RÉSERVE DE MATÉRIEL

1. **Évaluation des besoins** : Lorsqu'une catastrophe survient, les communes affichent rapidement les besoins matériels en fonction de la situation.
2. **Consultation de l'inventaire** : Grâce à l'accès en temps réel à l'inventaire du GSCF, les communes peuvent identifier immédiatement les ressources disponibles.
3. **Mise à disposition rapide** : Le GSCF assure une logistique efficace pour acheminer le matériel nécessaire dans les plus brefs délais.
4. **Soutien continu** : Tout au long de la gestion de la crise, le GSCF reste en contact avec les communes pour ajuster le soutien matériel en fonction de l'évolution des besoins.

En mettant à disposition cette réserve de matériel, le GSCF renforce la résilience des communes face aux catastrophes. Cette initiative assure non seulement la sécurité et le bien-être des populations, mais soutient également les bénévoles et les professionnels engagés en première ligne, tout en favorisant un retour à la normale le plus rapide possible.

DEMANDE DE MATÉRIEL

Site internet : www.reserve-operationnelle-gscf.org

Si vous disposez d'une convention, rendez-vous dans l'onglet 'Demande de matériel' et saisissez votre code d'accès. Si vous n'avez plus ce code, veuillez soumettre une demande d'intervention en précisant que vous êtes titulaire d'une convention.

Vous ne disposez pas de convention :

Lors de la demande d'intervention, nous vous contacterons. Si votre demande est acceptée, nous vous enverrons un lien pour accéder à notre plateforme.

Accès à notre plateforme de matériel

Sur notre interface, vous pourrez accéder à l'ensemble du matériel que nous mettons à disposition, avec des quantités mises à jour en temps réel. Toutefois, en cas de catastrophe affectant plusieurs communes, il est crucial de nous contacter immédiatement si une quantité indique zéro, plusieurs communes pouvant se connecter simultanément et solliciter le même matériel.

Depuis cet outil, vous pourrez sélectionner les équipements souhaités. Une fois votre demande reçue, nous procédons à une vérification et, si nécessaire, ajustons les quantités et les besoins.

Si vous n'êtes pas certain de vos besoins, cochez la case "Je sélectionne un kit de soutien". Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de choisir une catégorie ou du matériel spécifique. Vous serez automatiquement contacté pour évaluer vos besoins lors de la demande.

Remise du matériel

Deux types de matériel seront proposés : du matériel à usage unique (gants, balais, racloirs, seaux, bottes, etc.) et du matériel récupérable après l'opération (groupes électrogènes, motopompes, matériel d'éclairage, nettoyeurs haute pression, etc.).

Tout le matériel récupérable sera mis à disposition pour la durée de la crise.

La distribution et la répartition du matériel fourni seront obligatoirement assurées par le personnel du GSCF, en coordination avec l'autorité compétente. Ce matériel pourra être prêté ou fourni gracieusement, selon les cas, sous la gestion du GSCF.

Engagement et soutien

Le GSCF n'exigera aucune contribution financière pour son intervention.

Nous invitons les collectivités à faire preuve de solidarité envers notre cause. À cette fin, nous sollicitons une contribution annuelle de 0,05 € par habitant, dans le but de garantir la présence de toutes les communes de France aux côtés des pompiers humanitaires du GSCF.

REPONSE A VOS QUÉSTIONS

Nous faisons face à de nombreux emails provenant des collectivités, où la majorité des questions sont déjà visibles sur notre site internet. Nous avons donc réalisé une foire aux questions problématiques posées, afin de permettre à chaque commune de disposer des informations nécessaires.

Vous souhaitez signer une convention de mise à disposition de matériel :

Le GSCF propose des conventions aux collectivités partenaires du GSCF.
Comment être reconnu partenaire ?

Une commune est reconnue partenaire du GSCF lorsqu'elle s'engage à nos côtés dans le cadre d'une convention.

Nous considérons qu'une commune est partenaire du GSCF lorsqu'elle verse une subvention au GSCF. Cette demande correspond à une somme déterminée par habitant et est actée chaque année.

Vous pouvez demander à recevoir le dossier de partenariat en nous contactant par email.

Je ne suis pas partenaire, j'ai besoin de votre soutien :

Si vous n'êtes pas partenaire, vous pouvez demander un soutien matériel auprès du GSCF. En fonction des actions en cours, le GSCF vous aidera, que ce soit au niveau national ou international.

Comment accéder à la liste du matériel ?

Vous pouvez accéder à la liste du matériel via ce lien : [[ACCES](#)]. Cependant, cette liste est protégée par un mot de passe et est accessible uniquement aux communes partenaires du GSCF.

Coût de l'intervention du GSCF :

Aucun frais n'est demandé aux communes. L'intervention du GSCF, ainsi que le matériel, sont remis gracieusement. Cependant, certains matériels peuvent être récupérés par le GSCF

Je suis responsable d'une réserve communale, comment obtenir du matériel ?

Vous devez passer par votre mairie de rattachement

Une fois que la convention est signée, que se passe-t-il ?

Une fois la convention signée, vous bénéficiez d'un accès en temps réel à notre base de données disponible. Il vous appartient, en cas de catastrophe impactant votre commune, de demander notre soutien





RÉSERVE OPÉRATIONNELLE
Groupe de Secours
Catastrophe Français

GSCF
BP 80 222
59654 Villeneuve d'Ascq

direction@pompiers-gscf.org

Tél : 04 67 55 84 28